



Le pure player intégré du jeu vidéo

Ne pas diffuser directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie, ou au Japon

NACON LANCE SON INTRODUCTION EN BOURSE SUR LE MARCHE REGLEMENTE D'EURONEXT PARIS

Lesquin, le 20 février 2020.

- **Augmentation de capital d'un montant d'environ 88,4 M€** pouvant être porté à 107 M€ en cas d'exercice intégral de la clause d'extension et de l'option de surallocation (sur la base du prix médian de la fourchette indicative de prix, soit 5,35 € par action)
- **Fourchette indicative de prix de l'offre à prix ouvert** : entre 4,90€ et 5,80€
- **Structure de l'Offre** : Offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (« OPO ») et d'un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (« PG ») comportant un placement privé en France et un placement privé international dans certains pays (à l'exception notamment des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie et du Japon)
- **Ordres d'achat dans le cadre de l'OPO pour le public** : deux catégories d'ordre sont susceptibles d'être émis : Ordres P (prioritaires) réservés aux actionnaires personnes physiques de Bigben Interactive et Ordres A (non prioritaires)
- **Engagements de souscription** : pour un montant total de 21,9 M€, y compris du fonds d'investissement Bpifrance Capital I (représenté par sa société de gestion Bpifrance Investissement) à hauteur de 10 M€ (étant précisé que conformément aux termes d'un protocole d'investissement, la nomination en qualité d'administrateur de Bpifrance Investissement ou d'un représentant désigné par le fonds d'investissement Bpifrance Capital I sera proposée), soit environ 24,77 % du montant brut de l'Offre (hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation) sur la base du point médian de la fourchette indicative de prix.
- **Période de souscription** : du 20 février 2020 au 4 mars 2020 pour l'Offre à Prix Ouvert et jusqu'au 5 mars 2020 pour le Placement Global
- **Fixation du prix de l'offre** : le 5 mars 2020
- **Titres éligibles au PEA et/ou PEA-PME** sous conditions

NACON, acteur intégré du jeu vidéo en forte croissance, annonce le lancement de son introduction en Bourse en vue de l'admission de ses actions aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris - (Code ISIN : FR0013482791/mnémonique : NACON).

L'Autorité des marchés financiers (AMF) a approuvé, le 19 février 2020, le prospectus sous le numéro 20-047 composé du Document d'enregistrement, approuvé le 29 janvier 2020 sous le numéro I. 20 – 003, et d'une Note d'opération (incluant le résumé du Prospectus).

NACON, LA STRATEGIE GAGNANTE DU MODELE INTEGRE DEVELOPPEUR-EDITEUR DE JEUX VIDEO

Créée en octobre 2019, à la suite de la décision de BIGBEN INTERACTIVE SA (société cotée sur Euronext Paris, compartiment B sous le code FR0000074072) de regrouper les activités de son Pôle Gaming au sein d'une nouvelle entité, NACON SA est un pure player du jeu vidéo, qui englobe les activités d'éditeur-développeur de jeux vidéo et de concepteur-distributeur d'accessoires Gaming Premium.

La stratégie de NACON réside dans sa volonté de devenir un acteur intégré de l'édition de jeux vidéo, positionné sur le segment des jeux vidéo « AA¹ » au budget maîtrisé, avec une logique de spécialisation et de recherche de niches aujourd'hui peu ou pas exploitées par les majors de l'industrie.

La politique d'acquisitions menée depuis 2017 repose sur l'intégration de studios disposant d'une expertise reconnue dans les genres ciblés par le Groupe (Racing, Sports, Simulation, Aventure et Action) et d'une expertise technique, à l'image du moteur propriétaire KT Engine développé par le studio KT Racing.

Cette intégration sur l'ensemble de la chaîne de valeur lui assure également un meilleur contrôle du développement de nouveaux jeux en vue d'augmenter la qualité des jeux produits et de réduire les risques d'exécution liés aux retards ou annulations de sorties.

UN DES PLUS GRANDS PORTEFEUILLES MONDIAUX DE JEUX VIDEO AA¹

Avec l'intégration des studios acquis au cours des deux dernières années, NACON dispose à ce jour d'un des plus importants portefeuilles au monde de jeux vidéo AA¹, avec plus de 100 jeux développés pour consoles et PC incluant 10 jeux en propriété intellectuelle propres (*Pro Cycling Manager*, *Rugby 20*, *Styx*, *Tennis World Tour*, *V-Rally*...) et plus de 200 contrats de licence signés par an (*WRC*[®], *Tour de France*[®], *Warhammer*[®]...) en vue d'intégrer leurs marques, modèles, personnages ou univers dans les jeux.

NACON, LA REFERENCE PREMIUM DES ACCESSOIRES GAMING

NACON s'appuie sur un savoir-faire historique et une expertise reconnue depuis plus de 20 ans dans le développement d'accessoires premium. Forte de nombreux brevets (35 brevets et plus de 5 ans de R&D uniquement sur ses manettes *Pro Controller*), NACON dispose en outre d'un réseau de distribution international puissant qui lui assure une présence commerciale dans plus de 100 pays.

Après avoir très vite intégré l'eSport dans sa stratégie marketing pour asseoir la notoriété de ses accessoires premium, NACON a signé un partenariat avec SONY (Sony Interactive Entertainment) pour développer et commercialiser la première *Revolution Pro Controller* sous licence PlayStation[®] 4. Depuis ce premier succès,

¹ Définition NACON : Tous les jeux dont le nombre de ventes se situe entre 200 000 et 3 millions d'exemplaires et dont les budgets sont compris entre 1 et 20 M€

Nacon® s'est solidement installé comme une des marques de référence dans le domaine des accessoires pour consoles.

UN OBJECTIF DE CROISSANCE FORTE ET RENTABLE A L'HORIZON 2023

Forte aujourd'hui d'une équipe qualifiée et passionnée de 430 personnes dont près de 300 développeurs employés au sein de ses 8 studios de jeux vidéo experts, NACON dispose d'une large présence internationale avec des collaborateurs répartis dans 8 pays et une part majoritaire de son chiffre d'affaires réalisé avec des clients à l'international (77% en 2018/19).

NACON affiche un historique de croissance pérenne, avec un taux annuel moyen supérieur à 20% sur les 3 dernières années et un chiffre d'affaires qui s'est établi à 113,1 M€ au 31 mars 2019. Sur les 9 premiers mois de l'exercice 2019/20, le chiffre d'affaires non audité ressort à 104,2 M€, en hausse de 25,1%.

La forte croissance de NACON s'accompagne d'une amélioration sensible de sa rentabilité avec une marge opérationnelle courante² de 11,1% sur l'exercice 2018/19, contre seulement 1,3% en 2016/17. Cette tendance se confirme sur l'exercice en cours, avec une marge opérationnelle courante² de 16,8% au premier semestre 2019/20³

Sur la base des chiffres précédemment communiqués au 31 décembre 2019 et de ses estimations pour le dernier trimestre, NACON prévoit d'atteindre au titre de l'exercice clos le 31 mars 2020 les résultats « consolidés⁴ » annuels suivants :

- un chiffre d'affaires compris entre 127 et 133 M€,
- et un taux de Résultat Opérationnel Courant² de l'ordre de 16%.

L'appréciation de la marge au cours des dernières années s'explique notamment par la taille critique atteinte par NACON, ainsi que par l'accroissement des ventes digitales qui génèrent une rentabilité supérieure aux ventes physiques.

A moyen terme, fort de la bonne orientation de son activité et de l'amélioration attendue de sa marge opérationnelle courante², NACON prévoit pour l'exercice clos au 31 mars 2023 :

- un chiffre d'affaires compris entre 180 et 200 M€,
- et un taux de Résultat Opérationnel Courant² supérieur à 20 %.

L'INTRODUCTION EN BOURSE POUR FINANCER L'ACCELERATION DE LA STRATEGIE

NACON entend s'appuyer sur le succès de son modèle intégré développeur-éditeur, la profondeur de son offre de jeux et son positionnement premium sur ses accessoires pour capter toutes les opportunités de ce marché, qui effectue aujourd'hui sa transformation digitale.

Le produit net de la levée de fonds réalisée dans le cadre de cette opération vise à donner à NACON des moyens adaptés pour accroître son développement, notamment en matière de financement pour

² Marge Opérationnelle Courante = Taux de ROC = Résultat Opérationnel Courant rapporté au chiffre d'affaires

³ Donnée ayant fait l'objet d'un examen limité

⁴ Les chiffres NACON donnés au 31 mars 2020 ont été compilés en rajoutant 6 mois de chiffres combinés sur la période 1er avril 2019 – 30 septembre 2019 (issu des comptes combinés en section 18.1 et 18.2 de l'URD) aux 6 mois de chiffres consolidés estimés couvrant la période 1er octobre 2019 – 31 mars 2020

accompagner sa croissance future, augmenter le budget R&D des nouveaux jeux et poursuivre sa politique sélective d'acquisitions de studios.

Le produit net estimé de l'Offre hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation s'élève à 84,1 M€ en milieu de fourchette dont :

- environ 65% des fonds seront dédiés au développement organique de la Société, essentiellement par le biais de recrutements lui permettant d'internaliser une part supplémentaire des développements des jeux et d'accroître le rythme et la rentabilité des sorties commerciales de jeux NACON ;
- environ 35% des fonds seront consacrés aux éventuelles opérations de croissance externe

Les fonds levés ne serviront pas à la Société à rembourser par anticipation ses emprunts d'origine moyen-terme mais à financer des coûts de développement supplémentaires (croissance organique ou externe).

A ce jour, la Société n'est pas partie à un accord visant à acquérir des titres d'une cible identifiée dans le cadre d'un projet de croissance externe.

En cas de limitation de l'Offre à 75 % du montant envisagé et sur la base d'un prix d'Offre égal au bas de la fourchette de prix indicative, le produit net de l'Offre s'établira à 60.743.805 d'euros. Dans cette hypothèse, sans remettre en cause ses objectifs 2020-2023, la Société sera amenée à adapter sa stratégie en réduisant d'autant les sommes affectées à son développement organique et à ses opérations de croissance externe.

A l'issue de l'opération, BIGBEN INTERACTIVE SA entend conserver un large contrôle de sa filiale NACON.

CALENDRIER INDICATIF DE L'OPERATION

19 février 2020	Approbation du Prospectus par l'AMF
20 février 2020	Diffusion du communiqué annonçant l'Offre et la mise à disposition du Prospectus Publication par Euronext de l'avis d'ouverture de l'OPO / Ouverture de l'OPO et du Placement Global
4 mars 2020	Clôture de l'OPO à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet
5 mars 2020	Clôture du Placement Global à 12 heures (heure de Paris) Fixation du Prix de l'Offre Signature du Contrat de Placement Publication par Euronext de l'avis de résultat de l'Offre / Diffusion du communiqué indiquant le Prix de l'Offre et le résultat de l'Offre
9 mars 2020	Règlement-livraison de l'OPO et du Placement Global
10 mars 2020	Début des négociations des actions de la Société sur Euronext Paris sur une ligne de cotation intitulée « NACON» Début de la période de stabilisation éventuelle
3 avril 2020	Date limite d'exercice de l'option de surallocation / Date limite de la fin de la période de stabilisation éventuelle

ÉLIGIBILITE DE L'OFFRE AU PEA ET PEA-PME

NACON annonce respecter les critères d'éligibilité au PEA-PME précisés par le décret d'application en date du 4 mars 2014 (décret n°2014-283). En conséquence, les actions NACON peuvent pleinement être intégrées au sein des plans d'épargne en actions (PEA) et des comptes PEA-PME, qui bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le PEA classique*.

**Ces dispositifs sont conditionnels et dans la limite des plafonds disponibles. Les personnes intéressées sont invitées à se rapprocher de leur conseiller financier.*

INTERMEDIAIRES FINANCIERS ET CONSEILS

COORDINATEURS GLOBAUX &
CHEFS DE FILE ASSOCIES

CONSEILS JURIDIQUES

COMMUNICATION FINANCIERE



Retrouvez toutes les informations relatives à l'introduction en Bourse de NACON sur <https://ipo.nacongaming.com>

INFORMATIONS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Des exemplaires du Prospectus approuvé par l'Autorité des marchés financiers le 19 février 2020 sous le numéro 20-047, sont disponibles sans frais au siège social de NACON, 396 rue de la Voyette, à Lesquin (59), ainsi que sur le site internet (<https://ipo.nacongaming.com>) et sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org).

FACTEURS DE RISQUES

Le visa sur le Prospectus ne doit pas être considéré comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes. Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques décrits au chapitre 3 « Facteurs de risques » du Document d'enregistrement, et au chapitre 2 « Facteurs de risques liés à l'offre » de la Note d'opération.

A PROPOS DE NACON

NACON est une société du groupe BIGBEN créée en 2019 afin d'optimiser ses savoir-faire en forte synergie sur le marché du jeu vidéo. En regroupant ses 8 studios de développement, l'édition de jeux vidéo AA, la conception et la distribution de périphériques gaming premium, NACON concentre 20 années d'expertise au service des joueurs. Ce nouveau pôle unifié renforce la position de NACON sur le marché, lui permet d'innover en créant de nouveaux avantages compétitifs uniques et d'atteindre son ambition de devenir un des leaders mondiaux du gaming.

Découvrez la nouvelle expérience du jeu vidéo : www.nacongaming.com

CONTACTS

RELATIONS INVESTISSEURS

CAPVALUE

Gilles Broquelet
info@capvalue.fr
Tel. 01 80 81 50 00

RELATIONS PRESSE

CAPVALUE

Dina Morin
dmorin@capvalue.fr
Tel. 01 80 81 50 04

RELATIONS ACTIONNAIRES

NACON

infofin@nacon.fr
Tel. 01 70 97 87 84

RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

Prospectus approuvé en date du 19 février 2020 par l'AMF sous le numéro 20-047

Section 1 - Introduction

1.1	Nom et codes internationaux d'identification des valeurs mobilières - Libellé pour les Actions : NACON - Code ISIN : FR0013482791
1.2	Identité et coordonnées de l'émetteur Nacon, 396/466, Rue de la Voyette – CRT 2 – 59273 Fretin (la « Société » et, avec l'ensemble de ses filiales, le « Groupe »). - LEI : 969500A4R8HLMZQDT80
1.3	Identité et coordonnées de l'offreur ou de la personne qui sollicite l'admission à la négociation sur un marché réglementé Sans objet.
1.4	Identité et coordonnées de l'autorité compétente qui approuve le prospectus Autorité des marchés financiers (AMF), 17, place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02
1.5	Date d'approbation du prospectus 19 février 2020
1.6	Avertissements Le résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières concernées doit être fondée sur un examen de l'intégralité du Prospectus par l'investisseur. Si une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon le droit national, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Une responsabilité civile n'incombe qu'aux personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, que pour autant que le contenu du résumé soit trompeur, inexact ou incohérent, lu en combinaison avec les autres parties du prospectus, ou qu'il ne fournisse pas, lu en combinaison avec les autres parties du prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières. L'investisseur peut perdre tout ou partie du capital investi.

Section 2 - Informations clés sur l'émetteur

Point 2.1 - Emetteur des valeurs mobilières

2.1.1	Siège social / Forme juridique / LEI / Droit applicable / Pays d'origine - Siège social : 396/466, Rue de la Voyette – CRT 2 – 59273 Fretin - Forme juridique : société anonyme à conseil d'administration - LEI : 969500A4R8HLMZQDT80 - Droit applicable : droit français - Pays d'origine : France
2.1.2	Principales activités L'entité Nacon a été constituée en juillet 2019 puis a bénéficié d'un apport partiel d'actif en octobre 2019 suite à la décision du groupe Bigben Interactive, acteur de premier plan de l'industrie des loisirs numériques sur les segments du Gaming, du Mobile et de l'Audio, de regrouper son activité Gaming dans une nouvelle entité afin de créer un <i>pure player</i> du jeu vidéo. Les activités apportées à Nacon englobent l'activité historique d'éditeur de jeux vidéo et de concepteur d'accessoires Gaming, ainsi que l'activité de développeur de jeux vidéo, qui résulte de la stratégie d'acquisition de studios experts initiée par le groupe Bigben Interactive depuis 2017. La création de Nacon répond à plusieurs objectifs : en premier lieu, regrouper l'édition de jeux vidéo et les accessoires sous une même marque forte. La marque Nacon® a été développée par le Groupe Bigben Interactive dès 2014 pour ses accessoires PC, puis pour distinguer ses produits haut de gamme des produits entrée de gamme commercialisés sous la marque Bigben®. La notoriété de cette marque s'est accrue rapidement sur le marché du Gaming pour s'imposer comme une marque de référence pour les « gamers ». Par ailleurs, en dotant son Pôle Gaming d'une identité propre, Bigben lui donne des moyens adaptés pour accroître son développement, notamment en matière de financement, sa croissance future et poursuivre sa politique sélective d'acquisitions de studios de jeux, Nacon dispose ainsi d'une autonomie qui va lui permettre de rechercher les nouvelles sources de financement afin d'accompagner son développement. La création de Nacon vise également à concentrer l'expertise et le talent de professionnels évoluant dans la même industrie, mais

aussi à maximiser les synergies liées à l'intégration verticale des métiers pour créer de la valeur.

Forte d'une équipe qualifiée de 430 employés (dont 300 développeurs employés au sein de ses 5 studios experts), Nacon dispose d'une large présence internationale avec des collaborateurs répartis dans 8 pays et une part majoritaire de son chiffre d'affaires réalisé à l'export (77% en 2018/19).

Nacon affiche un historique de croissance forte et régulière, avec un taux de croissance annuel moyen supérieur à 20% sur les 3 dernières années et un chiffre d'affaires qui s'est établi à 113,1 M€ au 31 mars 2019. Sur les 9 premiers mois de l'exercice 2019/20, le chiffre d'affaires ressort à 104,2 M€, en hausse de 25,1%.

La forte croissance de Nacon s'accompagne d'une nette amélioration de sa rentabilité avec une marge opérationnelle de 11,1% sur l'exercice 2018/19, contre seulement 1,3% en 2016/17. Cette tendance se confirme sur l'exercice en cours, avec une marge opérationnelle de 16,75% au S1 2019/20.

La forte amélioration de la marge au cours de ces dernières années s'explique notamment par la taille critique atteinte par Nacon, ainsi que par l'accroissement des ventes digitales de jeux vidéo qui génèrent une marge supérieure aux ventes physiques. La digitalisation croissante induit également une disponibilité accrue du catalogue grâce à la multiplication des plateformes de distribution, et ainsi un allongement de la durée de vie des jeux, mesuré par la part croissante représentée par le back catalogue⁽¹⁾ dans le chiffre d'affaires des jeux vidéo.

(1) Définition Nacon : jeux vidéo sortis en digital sur les exercices fiscaux antérieurs. Les ventes du « back catalogue » représentent un indicateur opérationnel, dont le montant estimé n'est pas directement issu des comptes de la Société.

2.1.3 Principaux actionnaires

A la date du Prospectus, Bigben Interactive détient 100% du capital social et des droits de vote de Nacon (étant précisé que, afin de se conformer aux dispositions de l'article L.225-1 du Code de commerce, Bigben Interactive a prêté à six membres du conseil d'administration 6 actions (1 action par administrateur) dans le cadre d'un prêt de consommation d'actions qui prendra automatiquement fin à l'issue de la première cotation des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris). Il est rappelé que les deux actionnaires principaux de Bigben Interactive sont le Groupe Bolloré (qui détient 20,1 % du capital et 17,7 % des droits de vote bruts de la Société Bigben Interactive au 30 novembre 2019) par le biais de la société Nord Sumatra et Monsieur Alain Falc (qui détient directement et indirectement environ 13,2 % du capital et 22,9 % des droits de vote bruts de la Société Bigben Interactive au 30 novembre 2019).

2.1.4 Identité des principaux dirigeants

- Alain Falc, Président Directeur général
- Laurent Honoret, Directeur général délégué

2.1.5 Identité des contrôleurs légaux des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

- Fiduciaire Métropole Audit (FMA) représenté par Monsieur François Delbecq
- KPMG SA représenté par Madame Stéphanie Ortega

Point 2.2 - Informations financières clés concernant l'émetteur

2.2.1 Informations financières historiques

Les éléments financiers présentés ci-dessous sont issus des comptes combinés annuels du Groupe établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne pour les exercices clos aux 31 mars 2017, 31 mars 2018 et 31 mars 2019, et des comptes combinés semestriels condensés du Groupe établis conformément à la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, relatifs à la période du 1er avril 2019 au 30 septembre 2019, dans le cadre de son projet d'introduction en bourse. Les lecteurs sont invités à lire les indicateurs ci-dessous en relation avec les états financiers du Groupe et les notes annexes aux états financiers présentés à la section 18 du Document d'Enregistrement.

(en k€)	mar. 2019	mar. 2018	mar. 2017	au 30 sept. 2019	au 30 sept. 2018
Chiffre d'affaires	113 101	95 568	76 448	63 708	48 537
Résultat opérationnel courant	12 542	3 728	1 031	10 674	4 328
Résultat opérationnel	13 377	3 152	798	9 703	4 260
Résultat net de la période	10 706	2 169	984	6 510	3 266
Actifs non courants	80 370	26 790	17 718	100 968	69 983
Actifs courants	68 071	58 000	53 318	82 321	73 960
<i>Dont trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	6 769	6 580	6 702	12 922	13 686
Total des capitaux propres	67 544	43 559	40 765	75 009	56 688

Passifs non courants	32 855	11 864	833	46 451	29 537
Passifs courants	48 042	29 367	29 439	61 829	57 718
Trésorerie nette / Endettement financier net	(38 185)	(10 577)	(3 331)	(48 382)	(27 492)
Trésorerie provenant des activités opérationnelles	19 848	12 064	5 266	17 218	11 547
Trésorerie provenant des activités d'investissement	(43 579)	(18 624)	(13 767)	(26 239)	(26 040)
Trésorerie provenant des activités de financement	22 436	12 501	7 688	13 988	20 544
Variation nette de trésorerie ou équivalent de trésorerie	(1 294)	5 941	(813)	4 968	6 053

Prévisions 2020

Sur la base des hypothèses décrites au chapitre 11 du Document d'enregistrement, le Groupe prévoit d'atteindre au titre de l'exercice clos le 31 mars 2020 :

- un chiffre d'affaires compris entre 127 et 133 M€,
- et un taux de Résultat Opérationnel Courant de l'ordre de 16%.

Dans la mesure où le Groupe entend investir des montants élevés dans ses coûts de développement de jeux vidéo afin de favoriser sa croissance, il n'envisage pas verser de dividende au titre de l'exercice clos le 31 mars 2020.

Objectifs 2020 – 2023

Sur la base des hypothèses décrites au chapitre 10 du Document d'enregistrement, le Groupe se fixe pour objectifs, sur la période avril 2020 à mars 2023, d'enregistrer une croissance organique de son chiffre d'affaires consolidé de plus de 10% par an entre le 31 mars 2020 et le 31 mars 2023, notamment tirée par le nombre croissant de jeux qui seront produits en interne par ses propres studios de développement ou en externe.

Le Groupe vise en outre l'atteinte d'un taux de Résultat Opérationnel Courant de plus de 20% au 31 mars 2023, grâce principalement à :

- la croissance des volumes de ventes et l'amélioration du levier opérationnel associée,
- une augmentation de ses ventes digitales de jeux vidéo en valeur et en proportion de son chiffre d'affaires total et la croissance en valeur de ses autres catégories de ventes,
- la poursuite d'une bonne maîtrise de ses coûts opérationnels.

Fort de la bonne orientation de son activité et de sa rentabilité, le Groupe, mettant l'accent sur l'amélioration régulière de sa marge opérationnelle courante, prévoit pour l'exercice clos au 31 mars 2023 :

- un chiffre d'affaires compris entre 180 et 200 M€,
- et un taux de Résultat Opérationnel Courant supérieur à 20 %.

2.2.2 Informations pro forma

Sans objet.

2.2.3 Réserves sur les informations financières historiques

Sans objet.

Point 2.3 - Risques spécifiques à l'émetteur

2.3.1 Un investissement dans les titres de la Société comprend de nombreux risques et incertitudes liés aux activités du Groupe pouvant résulter en une perte partielle ou totale de leur investissement pour les investisseurs, notamment :

Risques liés aux éventuels décalages dans le développement et la commercialisation des produits majeurs développés par le Groupe

La Société peut connaître certains retards des programmes de développement de nouveaux produits (jeux et accessoires), qu'ils soient développés par ses équipes internes ou par des sous-traitants.

Risques liés à des ventes d'un jeu à fort investissement inférieures aux attentes du Groupe

En dépit des efforts engagés, un jeu dont le développement requiert un investissement conséquent (de l'ordre de 5 à 10 M€) pourrait rencontrer un succès commercial en deçà des attentes au regard des dépenses engagées.

Risques liés aux évolutions technologiques affectant le développement des jeux

Les équipes de développement du Groupe pourraient ne pas être en mesure de s'adapter suffisamment rapidement à une nouvelle technologie (en particulier un nouveau moteur de jeu).

Risques liés aux approvisionnements et à la production d'accessoires

Un problème géopolitique, un problème sanitaire international (comme le coronavirus COVID-19), une rupture des relations

	<p>contractuelles avec un de ses fournisseurs ou des difficultés de ces fournisseurs à respecter leurs engagements contractuels notamment de production, de qualité de produits, de volume, ou de délais pourraient notamment entraîner des ruptures de stocks.</p> <p>Risques liés aux stocks et à leur gestion</p> <p>Les équipes du Groupe en charge des calendriers de production et des approvisionnements en jeux et accessoires pourraient sous-estimer ou surestimer le stock nécessaire à la vente ce qui pourrait entraîner respectivement des ruptures de stocks ou une obsolescence de ces stocks à durée de vie parfois courte.</p> <p>Risques liés à la stratégie de croissance externe de la Société</p> <p>La Société est exposée aux risques liés aux acquisitions, notamment concernant la fidélisation des salariés et talents des sociétés acquises ainsi qu'en une éventuelle future perte de valeur des goodwill (survaleurs payées au moment des acquisitions).</p> <p>Risques liés à la dépendance aux consoliers et aux plateformes de jeux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risque de non-accréditation en tant qu'éditeur sur consoles ; - Risques liés aux systèmes fermés de consoles ; - Risques de coûts supplémentaires de développement générés par le passage aux consoles de nouvelle génération ; et - Risques liés au non-respect des contraintes techniques des consoliers et plateformes. <p>Risques liés au recrutement et à la fidélisation du personnel</p> <p>Si la Société ne conservait pas son équipe dirigeante et ses collaborateurs clés ou si elle n'attirait pas de nouveaux talents, elle pourrait ne pas être en mesure de soutenir sa croissance ou de réaliser ses objectifs commerciaux.</p> <p>Risques liés à la perte du bénéfice de certains dispositifs fiscaux avantageux</p> <p>La Société pourrait perdre le bénéfice du crédit d'impôt jeu vidéo français ou canadien.</p> <p>Risques liés à la propriété intellectuelle et industrielle</p> <p>Si la Société perdait certaines licences pour ses accessoires et notamment les contrats avec SONY (Sony Interactive Entertainment) ou pour ses jeux, ses objectifs commerciaux et sa rentabilité pourraient en être affectés dans le court terme.</p>
--	---

Section 3 - Informations clés sur les valeurs mobilières

Point 3.1 - Principales caractéristiques des valeurs mobilières

3.1.1	<p>Nature, catégorie et numéro d'identification des actions offertes et/ou admises aux négociations</p> <p>Nature et nombre des titres dont l'admission aux négociations est demandée</p> <p>Les actions de la Société dont l'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (« Euronext Paris ») (compartiment B) est demandée sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'ensemble des actions composant le capital social de la Société, soit 65.097.988 actions, d'une valeur nominale de 1 euro chacune, intégralement souscrites, entièrement libérées et de même catégorie (les « Actions Existantes ») ; - 16.528.927 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et par voie d'offre au public correspondant, à titre indicatif à un montant de 88.429.759 euros, prime d'émission incluse, sur la base du point médian de la fourchette de prix, étant précisé que : <ul style="list-style-type: none"> o le nombre d'actions nouvelles à émettre pourra être porté à un nombre de 18.181.819 actions nouvelles, correspondant, à titre indicatif, à un montant de 97.272.732 euros sur la base du point médian de la fourchette de prix, en cas d'exercice intégral de la clause d'extension (ensemble, les « Actions Nouvelles ») ; et o 1.818.181 actions nouvelles supplémentaires pourront être émises en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation (les « Actions Nouvelles Supplémentaires »). <p>Les Actions Nouvelles et les Actions Nouvelles Supplémentaires sont définies ensemble comme les « Actions Offertes ». Les Actions Offertes et les Actions Existantes sont désignées ci-après les « Actions ».</p> <p>Assimilation aux Actions Existantes</p> <p>Les Actions Offertes sont toutes de même valeur nominale et de même catégorie que les Actions Existantes.</p> <p>Date de jouissance</p> <p>Les Actions Offertes seront assimilables dès leur émission aux Actions Existantes. Elles porteront jouissance courante.</p> <p>Code ISIN</p> <p>FR0013482791</p>
3.1.2	<p>Devise d'émission / Dénomination</p> <p>- Devise : Euro</p>

	<p>- Libellé pour les Actions : NACON - Mnémonique : NACON</p>
3.1.3	<p>Nombre d'actions émises / Valeur nominale des actions</p> <p>16.528.927 Actions Nouvelles, pouvant être augmenté d'un nombre maximum de 1.652.892 Actions Nouvelles en cas d'exercice intégral de la clause d'extension et pouvant être augmenté d'un nombre maximum de 1.818.181 Actions Nouvelles Supplémentaires en cas d'exercice intégral de la clause d'extension et de l'option de surallocation. Une fois émises, les Actions Offertes seront intégralement souscrites, entièrement libérées et de même catégorie que les Actions Existantes. La valeur nominale par action ordinaire est égale à 1 euro à la date du Prospectus.</p>
3.1.4	<p>Droits attachés aux actions</p> <p>En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux Actions Nouvelles dans le cadre de l'Augmentation de Capital sont les suivants : (i) un droit à dividendes et un droit de participation aux bénéfices de la Société, (ii) droit de participer aux assemblées générales des actionnaires (iii) droit de vote, étant précisé qu'un droit de vote double sera attribué à toute action justifiant d'une inscription au nominatif pendant une durée continue de deux ans au nom du même actionnaire (à compter de la date d'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext Paris), (iv) un droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie, (v) un droit de participation à tout excédent en cas de liquidation.</p>
3.1.5	<p>Rang relatif des valeurs mobilières dans la structure du capital de l'émetteur en cas d'insolvabilité</p> <p>A la date du visa sur le Prospectus, le capital de la Société s'élève à 65.097.988 euros et est divisé en 65.097.988 actions, de 1 euro de valeur nominale, entièrement souscrites et libérées et de même catégorie.</p>
3.1.6	<p>Restrictions à la libre négociabilité des actions</p> <p>Aucune clause statutaire ne limite la libre négociabilité des actions composant le capital de la Société.</p>
3.1.7	<p>Politique en matière de dividendes</p> <p>La Société ayant la volonté d'investir des montants élevés dans ses coûts de développement de jeux vidéo afin d'assurer sa croissance, n'envisage pas de politique de distribution de dividendes dans le court terme.</p>
Point 3.2 - Lieu de négociation des valeurs mobilières	
3.2.1	<p>Demande d'admission à la négociation</p> <p>L'admission des Actions est demandée sur le Compartiment B d'Euronext Paris. Aucune autre demande d'admission aux négociations sur un marché réglementé n'a été formulée par la Société.</p>
Point 3.3 - Garantie	
3.3.1	Sans objet.
Point 3.4 - Principaux risques spécifiques aux valeurs mobilières	
3.4.1	<p>Principaux risques propres aux valeurs mobilières</p> <p>Les principaux risques liés à l'Offre et aux actions de la Société sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les actions de la Société n'ont jamais été négociées sur un marché financier et sont soumises aux fluctuations de marché. En outre, un marché liquide pourrait ne pas se développer ou perdurer ; - Le cours des actions de la Société est susceptible d'être affecté par une volatilité importante ; - L'Offre ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie et la non-signature ou la résiliation du Contrat de Placement jusqu'à (et y compris) la date de règlement-livraison de l'Offre entraînerait une annulation rétroactive de l'opération d'introduction en bourse de la Société, de l'Offre, de l'augmentation de capital y afférente, ainsi que de toutes les négociations intervenues depuis la date des premières négociations ; - Si le montant des ordres de souscriptions n'atteignait pas un minimum de 75 % du montant de l'émission initialement prévue, l'Offre serait annulée. ; - Bigben Interactive continuera de détenir le contrôle de la Société après l'admission de ses actions aux négociations sur Euronext Paris et sera en mesure de contrôler la plupart des décisions sociales et d'influencer significativement l'activité et la stratégie du Groupe.
Section 4 - Informations clés sur l'offre au public de valeurs mobilières et/ou l'admission à la négociation sur un marché réglementé	
Point 4.1 - Conditions et calendrier de l'Offre	
4.1.1	<p>Modalités et conditions de l'Offre</p> <p>Structure de l'Offre</p> <p>Il est prévu que la diffusion des Actions Offertes soit réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« Offre »), comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« Offre à Prix Ouvert » ou « OPO ») ;

- un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le « **Placement Global** ») comportant un placement privé en France et un placement privé international dans certains pays (à l'exception, notamment des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie et du Japon).

Clause d'Extension

En fonction de l'importance de la demande, la Société pourra, en accord avec les Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés, augmenter le nombre initial d'Actions Nouvelles de 10 %, pouvant ainsi être porté à un nombre de 18.181.819 Actions Nouvelles (la « **Clause d'Extension** »).

Option de Surallocation

La Société consentira à Louis Capital Markets UK LLP, agissant en qualité d'agent de la stabilisation, au nom et pour le compte des Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés, une option permettant la souscription au Prix de l'Offre, d'un nombre maximum de 1.818.181 Actions Nouvelles Supplémentaires (l'« **Option de Surallocation** »).

Fourchette indicative de prix et méthodes de Fixation du Prix de l'Offre

Le prix des actions offertes dans le cadre de l'OPO sera égal au prix des actions offertes dans le cadre du Placement Global (le « **Prix de l'Offre** »). Le Prix de l'Offre pourrait se situer dans une fourchette comprise entre 4,90 et 5,80 euros par action, fourchette arrêtée par le conseil d'administration de la Société le 17 février 2020.

La fourchette pourra être modifiée à tout moment jusqu'au et y compris le jour prévu pour la fixation du Prix de l'Offre (inclus). Le Prix de l'Offre pourra être fixé en dehors de cette fourchette.

Méthodes de fixation du Prix de l'Offre

Il est prévu que le Prix de l'Offre soit fixé par le conseil d'administration le 5 mars 2020 selon le calendrier indicatif. Le Prix de l'Offre résultera de la confrontation de l'offre des actions et des demandes émises par les investisseurs dans le cadre du Placement Global, selon la technique dite de « *construction du livre d'ordres* » telle que développée par les usages professionnels.

Calendrier indicatif de l'opération :

19 février 2020	Approbation du Prospectus par l'AMF
20 février 2020	Diffusion du communiqué annonçant l'Offre et la mise à disposition du Prospectus Publication par Euronext de l'avis d'ouverture de l'OPO / Ouverture de l'OPO et du Placement Global
4 mars 2020	Clôture de l'OPO à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet
5 mars 2020	Clôture du Placement Global à 12 heures (heure de Paris) Fixation du Prix de l'Offre Signature du Contrat de Placement Publication par Euronext de l'avis de résultat de l'Offre / Diffusion du communiqué indiquant le Prix de l'Offre et le résultat de l'Offre
9 mars 2020	Règlement-livraison de l'OPO et du Placement Global
10 mars 2020	Début des négociations des actions de la Société sur Euronext Paris sur une ligne de cotation intitulée « NACON » Début de la période de stabilisation éventuelle
3 avril 2020	Date limite d'exercice de l'option de surallocation / Date limite de la fin de la période de stabilisation éventuelle

Modalités d'achat

Les personnes désireuses de participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 4 mars 2020 à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet, si cette possibilité leur est donnée par leur intermédiaire financier.

Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par l'un ou plusieurs des Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés au plus tard le 5 mars 2020 à 12 heures (heure de Paris), sauf clôture anticipée.

Catégorie d'ordres susceptibles d'être émis en réponse à l'OPO

Deux catégories d'ordre sont susceptibles d'être émis en réponse à l'OPO :

- Ordres P : ordres prioritaires réservés aux actionnaires personnes physiques de Bigben Interactive (enregistrées comptablement sur compte titres à l'issue de la journée comptable du [19] février 2020) ne pouvant porter que sur 10

actions à 500 actions au plus. Ils ont vocation à être servis au minimum deux fois mieux que les Ordres A dans la limite de 500 actions et par priorité aux Ordres A.

- Ordres A : il s'agit des ordres autres que les ordres P, donc non prioritaires, susceptibles d'être émis dans le cadre de l'OPO. Les ordres A seront eux-mêmes décomposés en fonction du nombre de titres demandés : (i) fraction d'ordre A1 : de 10 actions jusqu'à 500 actions incluses, et (ii) fraction d'ordre A2 : au-delà de 500 actions. L'avis de résultat de l'OPO qui sera publié par Euronext indiquera les réductions éventuelles appliquées aux ordres, étant précisé que les fractions d'ordre A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux fractions d'ordre A2 dans le cas où tous les ordres A ne pourraient pas être entièrement satisfaits.

Il est rappelé que si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'Actions Nouvelles allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'OPO sera au moins égal à 10% du nombre total d'actions offertes

Révocation des ordres

Les ordres de souscription reçus des particuliers par Internet dans le cadre de l'OPO seront révocables, par Internet, jusqu'à la clôture de l'OPO, le 4 mars 2020 à 20h00 (heure de Paris). Tout ordre émis dans le cadre du Placement Global pourra être révoqué auprès du Coordinateur Global, Chef de File et Teneur de Livre Associé ayant reçu cet ordre et ce jusqu'au 5 mars 2020 à 12 heures (heure de Paris), sauf clôture anticipée ou prorogation.

Engagements de souscription reçus

A la date d'approbation du Prospectus, la Société dispose d'engagements de souscription pour un montant total de 21,9 millions d'euros, y compris du fonds d'investissement Bpifrance Capital I (représenté par sa société de gestion Bpifrance Investissement) à hauteur de 10 millions d'euros étant précisé que Bpifrance investissement sollicitera conformément aux termes d'un protocole d'investissement un poste d'administrateur ou d'un représentant désigné par le fonds d'investissement Bpifrance Capital I), soit environ 24,77 % du montant brut de l'Offre (hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation) sur la base du point médian de la fourchette indicative de prix.

Engagement d'abstention de la Société

Durée : 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions.

Engagement de conservation

Bigben Interactive, principal actionnaire de Nacon, a consenti aux Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés un engagement de conservation pour une période de 18 mois suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Garantie

L'Offre ne fera pas l'objet d'un contrat de garantie.

Actionariat après l'Offre

A l'issue de l'Offre (hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation), l'actionariat de la Société ressortirait comme suit (sur la base du point du point médian de la fourchette de prix) :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote
Bigben Interactive	65.097.988	79,75%
BPI France Capital(*)	1.869.158	2,29%
Public	14.659.769	17,96%
Total	81.626.915	100,00%

(*) En prenant pour hypothèse une allocation à 100% de BPI France Capital I

4.1.2 Estimation des dépenses totales liées à l'émission

Sur la base d'un prix d'Offre égal au point médian de la fourchette indicative de prix, les dépenses liées à l'Offre à la charge de la Société sont estimées à environ 4,3 millions d'euros, en l'absence d'exercice de la clause d'extension et de l'option de surallocation, et à environ 5,6 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la clause d'extension et de l'option de surallocation.

4.1.3 Montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l'Offre

L'incidence de l'Offre sur la participation dans le capital de la Société d'un actionnaire qui détiendrait à la date du Prospectus 1% du capital social de la Société et ne souscrivant pas à celle-ci (sur la base du nombre d'actions composant le capital de la Société à la date du Prospectus et de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre) serait la suivante :

	Participation de l'actionnaire (en %)
Avant l'Offre	1,00 %

	Après l'Offre à 100%	0,80 %
	Après l'Offre en cas d'exercice de la Clause d'Extension	0,78 %
	Après l'Offre en cas d'exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation	0,76 %
	Après l'Offre à 75%	0,84 %
4.1.4	Dépenses facturées à l'investisseur par l'Emetteur Sans objet.	
Point 4.2 - Offreur et/ou personne qui sollicite l'admission à la négociation		
4.2.1	Sans objet.	
Point 4.3 - Raison d'établissement de ce prospectus		
4.3.1	<p>Raisons de l'Offre et utilisation prévue du produit de celle-ci</p> <p>L'introduction en bourse de la Société a pour objectif de doter la Société des moyens financiers nécessaires pour accélérer sa croissance en augmentant significativement le niveau de ses investissements en coûts de développement (« CAPEX ») pour atteindre entre 40 et 50 M€ par année dès l'exercice 2020/21 (contre 29,4 M€ au 31 mars 2019 et environ 32 M€ au 31 mars 2020). Ces investissements porteraient essentiellement leurs fruits lors des exercices 2022/2023 et 2023/2024 lorsque les nouveaux jeux développés suite à ces investissements supplémentaires seraient commercialisés. Le produit net estimé de l'Offre (hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation) s'élève à environ 84,13 millions d'euros en milieu de fourchette dont (i) environ 65% des fonds seront dédiés au développement organique de la Société, essentiellement par le biais de recrutements lui permettant d'internaliser une part supplémentaire des développements des jeux et d'accroître le rythme et la rentabilité des sorties commerciales de jeux Nacon et (ii) environ 35% des fonds seront consacrés aux éventuelles opérations de croissance externe. Les fonds levés ne serviront pas à la Société à rembourser par anticipation ses emprunts d'origine moyen-terme mais à financer des coûts de développement supplémentaires (croissance organique ou croissance externe). A ce jour, la Société n'est pas partie à un accord visant à acquérir des titres d'une cible identifiée dans le cadre d'un projet de croissance externe.</p> <p>En cas de limitation de l'Offre à 75% du montant envisagé et sur la base d'un prix d'Offre égal au bas de la fourchette de prix indicative, le produit net de l'Offre s'établira à 60.743.805 d'euros. Dans cette hypothèse, sans remettre en cause ses objectifs 2020-2023, la Société sera amenée à adapter sa stratégie en réduisant d'autant les sommes affectées à son développement organique et à ses opérations de croissance externe.</p>	
4.3.2	<p>Convention de prise ferme avec engagement ferme</p> <p>L'Offre fera l'objet d'un contrat de placement conclu entre Gilbert Dupont, Joh. Berenberg, Gossler & Co. KG, Louis Capital Markets UK LLP (les « Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés ») et la Société, portant sur l'intégralité des Actions Offertes (le « Contrat de Placement ») dont la signature devrait intervenir le jour de la fixation du Prix de l'Offre (soit selon le calendrier indicatif le 5 mars 2020). Dans l'hypothèse où le Contrat de Placement (tel que ce terme est défini ci-dessous) ne serait pas signé, l'opération d'introduction en bourse de la Société et l'Offre seraient annulées rétroactivement. Dans l'hypothèse où le Contrat de Placement serait signé puis résilié conformément à ses termes, l'opération d'introduction en bourse de la Société et l'Offre seraient annulées rétroactivement. Le Contrat de Placement ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce.</p>	
4.3.3	<p>Intérêt, y compris intérêt conflictuel pouvant influencer sensiblement sur l'émission /l'Offre</p> <p>Les Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés et/ou certains de leurs affiliés ont rendu et/ou pourront rendre à l'avenir, divers services bancaires, financiers, d'investissements, commerciaux et autres à la Société, ses affiliés ou actionnaires ou à ses mandataires sociaux, dans le cadre desquels ils ont reçu ou pourront recevoir une rémunération.</p>	

AVERTISSEMENT

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public ou une offre d'achat ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

Aucune communication, ni aucune information relative à cette opération ou à la société Nacon ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il convient de satisfaire à une quelconque obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises. L'achat d'actions de la société Nacon peut faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. La société Nacon n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué de presse constitue une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « Règlement Prospectus »). Le prospectus approuvé par l'AMF est disponible sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site Internet de la société dédié à l'opération (<https://ipo.nacongaming.com>).

En France, une offre au public de valeurs mobilières ne peut intervenir qu'en vertu d'un prospectus approuvé par l'AMF. S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres »), aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces Etats membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres (autre que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus, ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la société Nacon d'un prospectus au titre du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces Etats membres.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de titres au public au Royaume-Uni. La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« authorized person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel qu'amendé et (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii) et (iii) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les titres de la société Nacon sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres de la société Nacon ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Conduct Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre pays (autre que la France). Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de la société Nacon n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et la société Nacon n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre publique de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis.

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Pendant une période de 30 jours suivant la date de début des négociations des actions de Nacon sur Euronext Paris (soit selon le calendrier prévisionnel, du 10 mars 2020 jusqu'au 3 avril 2020 inclus) Louis Capital Markets UK LLP, agissant en qualité d'agent de stabilisation pourra (mais n'y sera en aucun cas tenu), conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, notamment celles du Règlement délégué n° 2016/1052 de la Commission européenne du 8 mars 2016 complétant le règlement (UE) no 596/2014 du Parlement européen et du Conseil et concernant les conditions applicables aux programmes de rachat et aux mesures de stabilisation, réaliser des opérations de stabilisation à l'effet de stabiliser ou soutenir le prix des actions de la société Nacon sur le marché réglementé d'Euronext Paris. Conformément à l'article 7 du règlement délégué n° 2016/1052 de la Commission européenne du 8 mars 2016, les opérations de stabilisation ne pourront être effectuées à un prix supérieur au prix de l'Offre. Ces interventions seront susceptibles d'affecter le cours des actions et pourront aboutir à la fixation d'un prix de marché plus élevé que celui qui prévaudrait autrement. Même si des opérations de stabilisation étaient réalisées, Louis Capital Markets UK LLP pourrait, à tout moment, décider d'interrompre de telles opérations. L'information sera fournie aux autorités de marché compétentes et au public conformément à l'article 6 du règlement précité. Conformément aux dispositions de l'article 8 du règlement précité, Louis Capital Markets UK LLP, agissant pour le compte des Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés, pourrait effectuer des surallocations dans le cadre de l'Offre à hauteur du nombre d'actions couvertes par l'option de surallocation, majoré, le cas échéant, d'un nombre d'actions représentant au maximum 5 % de l'Offre (hors exercice de l'option de surallocation).

Information aux distributeurs

Conformément aux exigences en matière de gouvernance des produits prévues par : (a) la Directive 2014/65/UE concernant les marchés d'instruments financiers, telle que modifiée (« MiFID II ») ; (b) les articles 9 et 10 de la directive déléguée (UE) 2017/593 de la Commission complétant la directive MiFID II ; et (c) des mesures de transposition locales (ensemble, les «Exigences en matière de gouvernance»), et déclinant toute responsabilité, découlant de délit, contrat ou autre, que tout «producteur» (au sens des Exigences en matière de gouvernance) pourrait avoir à cet égard, les actions offertes dans le cadre de l'Offre (les « Actions Offertes ») ont été soumises à un processus d'approbation à l'issue duquel les Actions Offertes ont été déterminées comme : (i) compatibles avec un marché cible final d'investisseurs de détail et d'investisseurs remplissant les critères des clients professionnels et des contreparties éligibles, tels que définis dans la directive MiFID II ; et (ii) éligibles à la distribution par tous les canaux de distribution, tel qu'autorisé par la directive MiFID II (l'« Evaluation du marché cible »). Nonobstant l'Evaluation du marché cible, les distributeurs doivent noter que : le

prix des Actions Offertes pourrait baisser et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement ; les Actions Offertes n'offrent aucun revenu garanti ni aucune garantie en capital ; un investissement dans les Actions Offertes n'est par ailleurs adapté que pour des investisseurs qui n'ont pas besoin d'un revenu garanti ou d'une garantie en capital, qui (seuls ou avec l'aide d'un conseiller financier ou autre) sont capables d'évaluer les avantages et les risques d'un tel investissement et qui disposent de ressources suffisantes pour supporter les pertes qui pourraient en résulter.

L'Evaluation du marché cible est sans préjudice des exigences de restrictions de vente contractuelles, légales ou réglementaires applicables à l'Offre.

A toutes fins utiles, l'Evaluation du Marché Cible ne constitue pas : (a) une évaluation pour un client donné de la pertinence ou de l'adéquation aux fins de la directive MiFID II; ou (b) une recommandation à tout investisseur ou groupe d'investisseurs d'investir, d'acheter ou de prendre toute autre mesure à l'égard des Actions Offertes.

Chaque distributeur est responsable de réaliser sa propre évaluation du marché cible applicable aux Actions Offertes et de déterminer les canaux de distribution appropriés.

Déclarations prospectives

Certaines informations contenues dans ce communiqué de presse sont des déclarations prospectives, et non des données historiques. Ces déclarations prospectives sont fondées sur des opinions, prévisions et hypothèses actuelles, en ce compris, de manière non-limitative, des hypothèses relatives à la stratégie actuelle et future du Groupe ainsi qu'à l'environnement dans lequel le Groupe évolue. Elles impliquent des risques connus ou inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient amener les résultats réels, performances ou réalisations, ou les résultats du secteur ou d'autres événements, à différer significativement de ceux décrits ou suggérés par ces déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes incluent ceux et celles figurant et détaillés dans le Chapitre 3 « Facteurs de risque » du document d'enregistrement et à la section 2 « Facteurs de risque liés à l'offre » de la note d'opération.

Ces déclarations prospectives sont données uniquement à la date du présent communiqué de presse et le Groupe décline expressément toute obligation ou engagement de publier des mises à jour ou corrections des déclarations prospectives incluses dans ce communiqué afin de refléter tout changement affectant les prévisions ou événements, conditions ou circonstances sur lesquels ces déclarations prospectives sont fondées. Les informations et déclarations prospectives ne constituent pas des garanties de performances futures et sont sujettes à divers risques et incertitudes, dont un grand nombre sont difficiles à prédire et échappent généralement au contrôle du Groupe. Les résultats réels pourraient significativement différer de ceux décrits, ou suggérés, ou projetés par les informations et déclarations prospectives